



Problème carte grise caravane

Par **Lizzy1313**, le **24/11/2015** à **23:54**

Bonjour,rnrnMerci de me lire. rnrnJ'ai acheté une caravane à un Monsieur, nous avons rempli tous les papiers mais j'ai oublié de faire la carte grise tout de suite et, quand je suis allé à la préfecture pour faire la carte grise, on m'a dit que le monsieur qui me l'a vendue n'à jamais envoyé le certificat de vente et qu'il a un blocage du rsi sur la caravane seulement. Quand le rsi a bloqué la caravane, elle était déjà à moi depuis 2 mois. J'ai essayé de joindre le rsi pour leur expliquer le cas mais je n'ai toujours pas de nouvelles et je sais pas comment débloquer la situation.rnSi quelqu'un pourrait m'aider je le remercie ?

Par **Tisuisse**, le **25/11/2015** à **07:50**

Bonjour,rnrnLe certificat de cession est établi en 3 exemplaires, 1 pour vous, 2 pour le vendeur dont 1 qu'il doit adresser à la préfecture. De plus, il a dû vous remettre la carte grise de la caravane, carte grise barrée portant la mention : vendue.... Avez-vous ces 2 documents ?

Par **Lizzy1313**, le **25/11/2015** à **15:20**

Oui, j'ai les 2 documents seulement il ne les a pas envoyés en préfecture et je ne l'ai su que quand je m'y suis rendu pour faire le changement de carte grise.